

M. Boisvert: Un autre aspect doit être considéré. Étant donné le revenu minimum proposé, qui est vraiment le minimum, nombre de personnes âgées toucheront une augmentation, si l'on peut appeler cela ainsi, de \$13 par mois. Essayons de proposer à un syndicat une augmentation de \$13 par mois pour les employés, et l'on verra ce qui va arriver.

Nombre de personnes âgées, dis-je, verront leur augmentation annulée par l'augmentation des prix ou retenue par ceux qui administrent les foyers. Cela veut dire qu'elles n'auront pas un dollar de plus à la fin du mois.

Une voix: C'est le gouvernement provincial qui est responsable!

M. Boisvert: Peu importe si c'est provincial ou fédéral, elles n'auront rien dans leurs goussets. Qu'on soit pauvre, au niveau provincial ou fédéral, cela ne change pas le problème.

Un autre aspect doit aussi être considéré: plusieurs personnes âgées doivent payer environ \$3 par jour pour obtenir des médicaments. Peut-être le parti ministériel l'a-t-il oublié, mais quand on vieillit, on est plus sujet à la maladie. Quand on vieillit, on est plus susceptible d'être malade, d'être suivi par des médecins, d'avoir des dépenses supplémentaires à faire. Il ne faut pas oublier que ces personnes-là ne sont pas favorisées par des programmes d'assurance médicale, comme les jeunes qui travaillent dans les usines ou dans des bureaux. Ces gens sont laissés à eux-mêmes; ils sont obligés de payer tous les médicaments que le médecin leur prescrit. Je l'apprends peut-être au gouvernement, car il ne le savait probablement pas. Je ne peux pas voir comment, l'ayant su, il aurait donné une telle pitance.

A présent, on donne \$100 par mois; lorsqu'on est en train de mourir, cela arrive un peu tard. C'est souvent le problème de ceux qui prennent leur retraite. On voit parfois cela, et c'est malheureux; quel temps après avoir pris leur retraite, ils disparaissent. Le gouvernement ne devrait pas attendre qu'ils disparaissent pour leur donner une pension convenable. Le gouvernement ne doit pas être mesquin, avaricieux et attendre que les personnes âgées soient mortes pour commencer à leur payer une pension.

Voilà pourquoi le gouvernement devra considérer la possibilité de réduire l'âge d'admissibilité à la pension pour réduire en même temps le chômage. Hier, on a dit lorsqu'on a présenté un amendement, que cela pouvait entraîner des frais supplémentaires. On n'a jamais prouvé que ces frais, en comparaison de ce que coûte l'assurance-chômage, seraient bien supérieurs, parce que des milliers de personnes âgées de 60 à 65 ans touchent des prestations d'assurance-chômage.

On en trouve des milliers qui bénéficient du revenu garanti de l'assurance-chômage pour quelques mois. Quant à ceux qui ne reçoivent pas de prestations d'assurance-chômage, on en retrouve plusieurs aux bureaux de bien-être social, parce que, étant donné le coût de la vie, les maigres économies qu'ils ont pu réaliser lorsqu'ils gagnaient \$30 ou \$40 par semaine ne suffisent pas à les faire vivre.

Je regarde, à la Chambre, et je me rends compte qu'il y en a plusieurs, ici, qui sont dans cette catégorie-là; ils n'ont pas l'air de le savoir, monsieur le président. Il existe énormément de personnes malades, qui sont âgées de 60 à 65 ans, qui sont incapables de gagner leur vie et qui sont à la retraite forcée.

Sécurité de la vieillesse

Évidemment, plusieurs personnes sont à la retraite volontaire pour une raison ou pour une autre, parce que leur travail était trop fatiguant, trop astreignant. Tous les jours, on rencontre des personnes âgées de 60 à 65 ans qui ont abandonné leur travail parce qu'elles ne peuvent le faire toute la journée.

Des personnes âgées de 60 à 65 ans pourraient bénéficier d'un régime de revenu universel, grâce auquel on n'aurait pas besoin de se mettre à genoux pour obtenir un petit supplément. A l'heure actuelle, le gouvernement, plutôt que de donner une pension raisonnable, accorde un supplément qui encourage davantage la paresse; si une personne touche un revenu quelconque, il en est diminué d'autant. Si une personne touche un revenu autre que celui de son travail, le supplément est coupé. Je pense monsieur le président, qu'il va falloir en venir à cela: le gouvernement devra comprendre que des personnes éprouvent de la difficulté dans la société, que des personnes sont seules pour se défendre. Il va falloir que les ministériels aillent faire un tour dans leur circonscription de temps à autre pour voir ce qui s'y passe, pour constater qu'il existe de la pauvreté, que des gens sont dans la misère, que des solutions doivent être présentées, qu'il n'y a pas que la haute finance ou les industries qui ont besoin d'argent et, finalement, pour constater que la personne humaine existe, au Canada.

Il va falloir que le gouvernement en vienne à accorder rapidement, étant donné surtout la hausse rapide du coût de la vie à un revenu minimum vital, pas comme celui qu'il présente, parce que ce qu'il présente à l'heure actuelle, c'est de la poudre aux yeux. Il fait de la fausse représentation.

Le revenu minimum garanti, c'est une expression du Crédit social, empruntée par le gouvernement actuel et faussée quant à son interprétation.

Lorsque le Crédit social parle de revenu minimum garanti, ce n'est pas de cela qu'il parle, car cela n'a pas du tout la même signification.

Il va falloir que le gouvernement en vienne à considérer le conjoint comme s'il était à sa retraite. Le gouvernement s'imagine, croirait-on, que lorsqu'une personne est rendue à 65 ans, son conjoint n'a pas vieilli, qu'il n'a pas droit à la vie, et qu'une personne qui reçoit \$100 ou plus que son conjoint va vivre dans la dépendance continue. Il va falloir que le gouvernement abaisse l'âge de la pension—il n'en a pas le choix—pour en arriver à un régime véritable de revenu minimum garanti.

Peut-être qu'on n'aura pas gain de cause, aujourd'hui, peut-être que les membres du gouvernement ne voient pas assez clair, mais mieux vaut tard que jamais; mieux vaut attendre un an, s'il le faut. Mais il y a une chose que je veux dire aux personnes âgées: c'est que jamais nous ne lâcherons, et que jamais nous ne nous découragerons, et que nous ne nous arrêterons que lorsque nous aurons eu gain de cause.

• (1540)

[Traduction]

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je dois dire tout d'abord que je n'ai pas l'intention d'appuyer l'amendement du député de Joliette (M. La Salle), malgré les longues années d'amitié qui nous unissent. La principale raison de mon attitude, c'est que je ne vois pas quel avantage les allocataires de la pension de vieillesse pourraient retirer d'un renvoi du bill au comité à ce moment-ci.